

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**

Représentés : **8**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **03/04/2025**

Date d'affichage : **03/04/2025**

**de la commune de COGOLIN
Séance du jeudi 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT 1^{ère} adjointe,

PRESENTS :

Marc Etienne LANSADE – Patrick GARNIER – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Jean-Pascal GARNIER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Franck THIRIEZ – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Isabelle BRUSSAT – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY – Julie LEPLAIDEUR – Pierre NOURRY – Jean-Marc BONNET -

POUVOIRS :

Audrey TROIN	à	Patrick GARNIER
Patricia PENCHENAT	à	Geoffrey PECAUD
Erwan DE KERSAINTGILLY	à	Jean-Pascal GARNIER
Jean-Paul MOREL	à	Jean-Marc BONNET
Florian VYERS	à	Corinne VERNEUIL
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Jean-François BERNIGUET	à	Marc Etienne LANSADE
Christiane COLOMBO	à	Danielle CERTIER

ABSENTE :

Audrey MICHEL

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2024 du budget annexe « immeubles de rapport », il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement au budget de l'exercice 2025.

L'excédent d'investissement s'élève à 526 041,91 € et est reporté à l'article R001 de la section d'investissement du budget primitif 2025.

N° 2025/04/10-10

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

N° 2025/04/10-10

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 - BUDGET ANNEXE « IMMEUBLES DE RAPPORT »

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 601 395,24 €, il est proposé au conseil municipal de l'affecter en réserves de la section d'investissement pour un montant de 450 000 € (article R1068), le solde, soit 151 395,24 €, étant reporté en section de fonctionnement (article R 002) du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AFFECTER comme suit le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget annexe « immeubles de rapport » :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 450 000 € en section d'investissement (article R 1068) du budget 2025,
- Report du solde en section de fonctionnement, pour un montant de 151 395,24 € (article R 002).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 24 POUR - 8 ABSTENTIONS** (Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

La première adjointe,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

83042 Code INSEE	COMMUNE DE COGOLIN ACQUISITION ET GESTION IMMEUBLES DE RAPPORT	2024
---------------------	---	------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le :	
Résultat estimé de fonctionnement	
A. <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	427 257,14
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	174 138,10
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	601 395,24
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	526 041,91
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-27 500,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	601 395,24
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	450 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	151 395,24
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.